

Prêt d'honneur à taux zéro



Un bonus pour votre installation en bio





4

RAISONS DE DEMANDER UN PRÊT D'HONNEUR

.1 Un effet levier
pour obtenir
des prêts bancaires

De la trésorerie
disponible
au démarrage **2.**

.3 Un appui
pour structurer
votre projet
et savoir
convaincre
un jury

Les conseils avisés
d'un parrain
ou d'une marraine
durant vos
4. 3 premières années

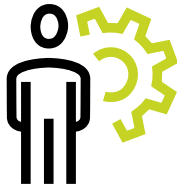


UN PRÊT D'HONNEUR, **POUR QUOI FAIRE ?**

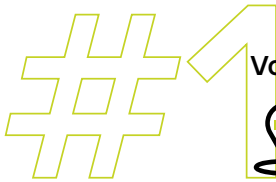
Vous êtes porteur de projet agricole et vous recherchez des financements ? Les acteurs du territoire vous proposent un prêt personnel, à taux zéro, pour renforcer vos fonds propres au démarrage et faciliter l'accès au prêt bancaire.

Sur le territoire de Rennes Métropole, un bonus est octroyé pour les projets en agriculture biologique.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, le dispositif financier est complété par différents accompagnements possibles. Les acteurs du territoire vous proposent durant vos premières années d'activités des rendez vous de suivi, des rencontres, des parrainages.



UN PRÊT D'HONNEUR, COMMENT ÇA MARCHE ?



Votre projet est de – de 200 000 €*



PRÊT D'HONNEUR LOCAL
Initiative Rennes

LE PRÊT D'HONNEUR LOCAL, C'EST QUOI ?

- Prêt personnel à taux zéro de 3 000 € à 12 000 € (en fonction de votre projet et du maximum d'aide publique à ne pas dépasser **).
- Remboursement sur 5 ans, avec différé possible.
- Si le projet est localisé sur Rennes Métropole, un **BONUS de 5 000 €** est octroyé pour les projets en Agriculture Biologique (en installation directement en AB ou en conversion en AB).

COMMENT OBTENIR LE PRÊT D'HONNEUR LOCAL ?

- Contactez Initiative Rennes par téléphone ou par mail.
- Initiative Rennes échange avec vous et instruit le dossier.
- Passage en comité pour présenter le projet.
- Si validation d'un prêt d'honneur : précision sur le montant, la durée de remboursement et l'éligibilité au bonus Rennes Métropole.

UN PRÊT D'HONNEUR LOCAL, POUR QUI ?

- Le dispositif est ouvert à tous les projets agricoles, quelle que soit la filière (élevage, maraichage, céréales...) et le statut d'installation (SCEA, GAEC, EARL...), sous les conditions suivantes :
- Être porteur de projet ou installé depuis moins de 3 ans.
 - Être accompagné par une structure professionnelle agricole.
 - Chercher à obtenir ou avoir obtenu un prêt bancaire.

* Le « montant » de votre projet est défini sur la base des 4 années du plan de financement du plan d'entreprise durable (PED)

** Les prêts d'honneur sont soumis à la réglementation d'aide « de minimis ».

Le montant et la durée sont étudiés pour ne pas pénaliser le porteur de projet dans ses autres demandes.

Le montant total perçu ne peut dépasser un certain plafond sur une période de trois exercices fiscaux consécutifs.

#2

Votre projet est de
+ de 200 000 €*



**PRÊT D'HONNEUR
BRIT AGRICOLE**
Initiative Bretagne

Retrouvez toutes
les informations via ce lien :
www.initiative-bretagne.bzh/brit-agricole-reprise-entreprise-exploitation.html



**LE RÉSEAU
INITIATIVE,
C'EST QUOI ?**

Initiative France est le 1^{er} réseau
de financement des projets de création/reprise
d'entreprises en France.

Initiative Bretagne et Initiative Rennes
sont des associations de loi 1901 membres
de ce réseau.

Divers partenaires participent au financement
des prêts d'honneur agricoles



QUI ?

CONTACTER ?

• PRÊT D'HONNEUR LOCAL

Pour les projets de - de 200 000 €

Contact : Initiative Rennes • **02 99 33 63 49**
johann.fravalo@ille-et-vilaine.cci.fr
pauline.leboissetier@ille-et-vilaine.cci.fr
initiative-rennes.fr

• PRÊT D'HONNEUR RÉGIONAL

Pour les projets de + de 200 000 €

Contact : Initiative Bretagne • **02 96 76 63 59**
messis.nonfon@initiative-bretagne.bzh
initiative-bretagne.bzh

• Point accueil installation en agriculture

Contact : **0820 22 29 35**
pai35@bretagne.chambagri.fr

• Parrainage « Nouveaux installés en AB » Dispositif « Maîtrise des Pratiques »

Contact : **02 99 77 09 46**
c.kessler@agrobio-bretagne.org

• Projet alimentaire territorial

Contact : Mission Agriculture
et Alimentation Durables • **02 99 86 65 24**
aad@rennesmetropole.fr

